

Délibération n°9

*Objet : Expérimentation
sur le développement du
recyclage des emballages
ménagères en plastiques*

Date de convocation :
13/10/2011

Date d'affichage :
13/10/2011

*Nombre de Membres
en exercice :*
32

Nombre de présents :
24

Nombre de votants :
24

*La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.*

L'an deux mille onze,
le 25 octobre 2011 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames KUHN, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BARREAU, BENOIS, CALVET, CHERON, FARROUIL, GIORDANA, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, MAUBERT, PAGES, POUJAL, PRADIN, RESONGLES, REYGADE, ROZES, TAFOUREAU,

Excusés : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, LUENGO, Messieurs COUDERC, GUTHMULLER, HEBRARD, NOUGAYREDE, PRAYSSAC.

Secrétaire de séance : Monsieur RESONGLES.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIEEOM du Sud-Quercy a été retenu par Eco Emballages parmi les 5 millions d'habitants en France pour participer sur la période 2012-2013 à une expérimentation sur le développement du recyclage des emballages ménagers en plastiques qui consiste à intégrer de nouveaux plastiques dans les consignes de tri (exemples : sacs plastiques, barquettes, pots de yaourt, ...).

Monsieur le Président précise aux membres du Comité Syndical que cette expérimentation pourrait avoir un impact sur le nombre ou le volume des bacs de collecte sélective, sur la collecte et sur le tri. Ainsi, afin que tout éventuel surcoût soit financé, il propose de signer un avenant au Contrat pour l'Action et la Performance conclu par délibération n°3 du 15 décembre 2010 avec Eco Emballages qui s'engage à assurer tout surcoût.

Ensuite, il propose à l'assemblée de signer un avenant au contrat conclu avec l'entreprise Valoplast par délibération n°2 du 22 juin 2011 qui assure la reprise des plastiques issus de la collecte sélective afin d'assurer le recyclage et de bénéficier du rachat de ces nouveaux plastiques.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Approuve** la mise en œuvre de l'expérimentation sur le développement du recyclage des emballages ménagers en plastiques,
- **Autorise** son Président à signer l'avenant au Contrat pour l'Action et la Performance avec Eco Emballages afin de financer tout éventuel surcoût lié à cette expérimentation,
- **Autorise** son Président à signer l'avenant au Contrat de reprise des plastiques issus de la collecte sélective conclu avec Valorplast afin d'assurer le recyclage et de bénéficier du rachat de ces nouveaux plastiques.

- A D O P T E E -

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE